

Conseil Communautaire
Séance du 23 Novembre 2023

**Délibération N° 2023 11 089 : Habitat – Attribution d’une subvention d’aide
aux travaux au titre de l’OPAH**

L’an deux mille vingt-trois, le 23 Novembre à 19 heures trente
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s’est réuni à la salle de réunion du siège situé au 1 place Clémenceau | 72500 Montval-sur-Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l’ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 16/11/2023. La convocation et l’ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse et sur notre site internet.

En exercice	39	Présents	29	Pouvoirs	7	Votants	36
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIER ; M. Diego BORDIER ; M. Bruno BOULAY ; Mme Michelle BOUSSARD ; M. Francis BOUSSION ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Alain CHEVALLIER ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Galiène COHU ; Mme Martine CRINIÈRE ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; Mme Monique GAULTIER ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Jérôme LEONARD ; M. Pascal MARIE ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; M. Patrick RENARD ; M. Joël TABAREAU ; M. Philippe TOURNADRE ; M. Pascal CHAPEAU suppléant de Mme Catherine TRAPPLER ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER ; M. Philippe WEHRLÉ.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
Mme DUCHESNE Sabrina	M. TOURNADRE Philippe
Mme COULONNIER Claire	M. LANGEVIN Dominique
M. GUILLOIS Alain	M. OLIVIER François
Mme REYMOND Marie-France	M. DUTHEIL Michel
M. LECLERC Guy	M. RONCIERE Hervé
M. RICHARD Gérard	Mme GAULTIER Monique
M. MORANCAIS Alain	M. CHIQUET Jean-Michel
Mme DUTERTRE Laure	Absente/Excusée
Mme RAPPART Sabrina	Absente/Excusée
Mme PINCON Fabienne	Absente/Excusée

Secrétaire de séance : Michel Dutheil

Y assistaient :

- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe
- Coline BOUFFETEAU – Responsable du pôle Solidarités, Culture, Tourisme, Sport

Date d’affichage, de publication ou de notification de la délibération : 28/11/2023

M. le Président expose :

La Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé a engagé en septembre 2023 une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur l'ensemble de son territoire et une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain "Cœur de Montval" sur la commune de Montval-sur-Loir.

Dans ce cadre, la CCLLB peut accorder des aides financières aux travaux en complément de celles des autres financeurs (ANAH, Département) pour ces deux opérations. Les modalités d'octroi de ces aides sont détaillées dans les règlements locaux d'attribution approuvés par délibération du conseil communautaire le 29 juin 2023.

Dans le cadre de l'OPAH-Ru, un dossier de demande de subvention, concernant des travaux de rénovation énergétique (insert bois, isolation des combles rampant, menuiseries, fenêtre de toit) a été déposé au mois de novembre. Ce dossier a obtenu un accord de subvention de l'ANAH de 21 000 € :

Bénéficiaire	Nature des travaux	Montant des travaux (HT)	Montant alloué par la CCLLB	Taux d'intervention aides publiques
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain				
VIDIS (GIOT) Elisabeth	Travaux d'amélioration énergétique	45 388,74 €	2 000 €	52 %

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2023 04 35 et 2023 04 36 en date du 06 avril 2023 validant les conventions relatives à la mise en œuvre d'une OPAH sur l'ensemble du territoire intercommunal et une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain sur la commune de Montval-sur-Loir.

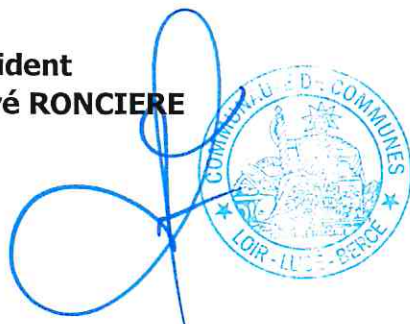
Vu la délibération du conseil communautaire n°2023 06 55 en date du 29 juin 2023 approuvant les règlements locaux d'attribution des aides relatives à l'OPAH et l'OPAH-ru ;

***Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,***

- 1.- Octroie** la subvention au profit de l'administré précité et conformément à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain cœur de Montval ;
- 2.- Valide** le montant de l'aide indiqué dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées au particulier désigné dès lors que ce dernier présentera l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement de la subvention accordée ;
- 3.- Autorise** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité.

**Le Président
M. Hervé RONCIERE**



**Secrétaire de séance
M. Michel DUTHEIL**

